

Louis Joseph DEMONT

X

Alexandrine Josephe WINTREBERT

N<sup>o</sup> 7

Demont  
Louis Joseph  
Marie à  
Wintrebert  
alexandrine

L'an mil huit cent trente six, le vingt sixième jour du mois de Mai à dix heures du matin ensha Maire et l'archevêque nous Louis Joseph Obert, Maire et officier de l'état civil de la Commune de Wizerme, canton de Saint-Omer (Sud) arrondissement de Saint-Omer Département du Pas de Calais, ont comparu publiquement Louis Joseph Demont Inspecteur cantonnier âgé de vingt cinq ans né à Ourton Département du Pas de Calais le neuf Mars mil huit cent onze ainsi qu'il résulte de son acte de naissance qu'il nous a représenté et domicilié à Wizerme fils majeur légitime de Jean Baptiste Demont cantonnier et de Matie Salmon domiciliés en cette commune ici présents et consentant d'un part.

Et Demoiselle alexandrine Josephe Wintrebert majeure âgée de vingt un ans née à Wizerme le quatorze Janvier mil huit cent quinze ainsi qu'il résulte des registres de cette

commune et domiciliés en cette dite Commune fille majeure légitime d'alexandre Josephe Wintrebert ourtier marié à Des Boinnes Josephe Jousson domiciliés en cette susdite Commune ici présents et consentant d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en l'auditoire de la Commune de Wizerme le quinze et vingt deux de ce présent mois de Mai sous le Dimanche la heure de midi aucun opposition au dit mariage n'ayant été signifiée faisant droit à leur requisiion, lecture faite tant des actes représentés que demurés annexés au présent après avoir été paraphés par les parties et les notes que du chapitre VI du titre du code civil intitulé du mariage, avons demandé aux contractants s'ils veulent se prendre pour époux sur leur réponse séparée et affirmative Déclarons au nom de la Loi que Louis Joseph Demont et alexandrine Josephe Wintrebert sont unis par le mariage.

par le mariage  
De quoi nous avons rédigé acte en présence de Jean  
Baptiste Demont âgé de trente ans couru en l'annee  
D'Edouard sa veuve Joseph Demont âgé de vingt trois ans  
Munis sous deux domiciles a Saint Omer D'Adolphe  
Joseph Lemoine âgé de vingt cinq ans oursus par putat  
et D'Adolphe Souffron âgé de vingt six ans oursus meu-  
niet sous deux domiciles a Wignac qui nous ont déclaré  
le premier être frère Germain de comparant le deuxieme être  
Cousin germain dudit comparant le troisieme et le quatrieme être  
Beaux frères de la comparante et ont les époux les père et  
mère de l'époux et les trois Daignons temoins signé acte nous  
le présent acte les père et mère de l'épouse et le quatrieme temoin  
ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé apres lecture  
faite

a Wintrebert  
Demont *Robert* Demont

salmonc. Demont Demont  
Lemoine

N<sup>o</sup> 8